



**REGLEMENTATION REGIONALE
COMITE ILE DE FRANCE CYCLISME**

Saison 2025

VTT XCO

Coupe Ile de France jeunes

Challenge'R Ile de France

(Validé le 9/3/2025)

Sommaire

1. DEFINITION	2
2. PARTICIPATION ET CATEGORIES	2
3. PARCOURS - DUREE DE COURSE	2
4. ENGAGEMENTS – EMARGEMENT	3
5. MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE.....	4
6. EQUIPEMENT	4
7. DEPARTS	4
8. RAVITAILLEMENT	5
9. REGLEMENTATION DE COURSE	5
10. CLASSEMENTS et RECOMPENSES	5
11. CLASSEMENT GENERAL de la COUPE D’ILE DE FRANCE VTT Jeunes.....	7
12. RECLAMATIONS	7
13. ANNEXE 1 - BAREME DE POINTS INDIVIDUEL	8
14. ANNEXE 2 - AUTORISATION PARENTALE MINEURS	9

1. DEFINITION

- 1.1. Plusieurs épreuves constituent la Coupe d'Ile de France de VTT Jeunes 2025, auxquelles s'ajoute l'épreuve support du Challenge'R FFC de Cross Country Olympique (XCO). Deux disciplines du VTT doivent si possible être présentées aux coureurs. Seule l'épreuve de VTT Cross country Olympique (XCO) compte dans le classement.
- 1.2. Les épreuves sont réparties indifféremment sur les départements du Comité de l'Ile de France.
- 1.3. Les épreuves retenues sont détaillées dans le calendrier régional, www.cif-ffc.org.
- 1.4. Ces épreuves sont protégées, c'est à dire qu'aucune autre épreuve de VTT XCO Jeunes ne doit être organisée en Ile de France ces jours-là.
- 1.5. Les épreuves sont la propriété de leurs organisateurs.
- 1.6. Tout coureur qui prend part aux épreuves est censé connaître ce règlement et doit se soumettre à ses prescriptions sans réserve. Le règlement est consultable en version papier pour chaque épreuve au bureau des arbitres. La méconnaissance du règlement ne peut pas être admise comme excuse.
- 1.7. La seule autorité compétente pour l'application de ce règlement est celle du collège des arbitres.

2. PARTICIPATION ET CATEGORIES

- 2.1. Les épreuves sont ouvertes aux détenteurs d'une licence FFC.
- 2.2. Les épreuves peuvent également être ouvertes aux non licenciés FFC si l'organisateur le souhaite. Dans ce cas, du fait de l'absence de couverture « garantie dommage corporel » pour les non licenciés FFC, l'organisateur s'engage à souscrire auprès de l'assureur fédéral WTW (anciennement GRAS SAVOYE) une assurance complémentaire « participant occasionnel option 1 » ou équivalent. **Le cas échéant, l'organisateur transmet à l'assureur fédéral WTW par voie électronique (fr.ffc@wtwco.com) la liste complémentaire des participants occasionnels le jour de la course 30 minutes avant le départ.**
- 2.3. Pour les licenciés FFC d'un club du comité IdF FFC, l'engagement à la course support du challenge'R VTT XCO vaut engagement pour le challenge'R IdF VTT XCO. Seuls les licenciés FFC d'un club du Comité d'Ile de France peuvent prétendre aux titres/podiums/classements du Challenge'R de VTT XCO.
- 2.4. Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégories	Age	Années de naissance
U7 (pré licenciés) filles et garçons	5-6 ans	2019-2020
U9 (Poussins) filles et garçons	7-8 ans	2017-2018
U11 (Pupilles) filles et garçons	9-10 ans	2015-2016
U13 (Benjamins) filles et garçons	11-12 ans	2013-2014
U15 (Minimes) filles et garçons	13-14 ans	2011-2012

Le sur-classement n'est pas admis

3. PARCOURS - DUREE DE COURSE

- 3.1. Le parcours XCO devra être compris entre 0.500 km et 3,5 km, et offre une variété de terrains permettant de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.
- 3.2. Les durées de courses doivent s'inscrire dans les fourchettes suivantes selon les catégories. Les distances sont indicatives et varient selon le dénivelé :

Catégorie	Temps minimum	Temps maximum	Distance, à titre indicatif
U7	5 min	10 min	1km
U9	10 min	15 min	2km
U11	15min	20 min	3 à 4km
U13	20min	30 min	6 à 8km
U15	30min	45 min	8 à 10km

- 3.3. Les arbitres peuvent décider d'une heure maximum d'arrêt de course et arrêteront tous les coureurs doublés après l'arrivée du vainqueur.
- 3.4. Les coureurs sont considérés en course jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Ils ne doivent en aucun cas faire demi-tour après l'arrivée et franchir à nouveau la ligne sous peine de déclassement.
- 3.5. La deuxième discipline, proposée à titre ludique et de pratique variée, reste au choix de l'organisateur (parcours trialisant, descendant ou dual slalom). Lorsque proposée, tous les coureurs devront s'y essayer, toutefois, elle ne comptera pas dans les classements. Ceci est fait dans le but d'améliorer les capacités techniques des jeunes pratiquants VTT.

4. ENGAGEMENTS – EMARGEMENT

- 4.1. Les tarifs d'engagement applicables sont les derniers tarifs validés par le comité régional IdF FFC pour la saison 2025. Ils sont disponibles sur le site du comité IdF www.cif-ffc.org¹.

Ils sont de

- ~~6€~~ 5€ pour les catégories U7 à U15 licenciés FFC
- 2€ supplémentaires pour les non licenciés FFC
- 2€ supplémentaires d'engagement sur place

- 4.2. L'engagement doit se faire 4 jours francs avant l'épreuve

- Pour les licenciés FFC via l'espace club du club.
- Pour les non licenciés FFC par courrier postal (caché de la poste faisant foi) adressé au club organisateur.

Pour les non licenciés FFC, l'engagement complet doit inclure : le bordereau d'engagement, les droits d'inscription (chèque), l'attestation de réponse négative au questionnaire santé (cerfa 15699²) ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'1 an.

~~Seuls les licenciés FFC peuvent procéder à un engagement sur place le jour de l'épreuve.~~ Dans le cas l'engagement sur place, l'engagement est majoré (au bénéfice de l'organisateur) et le coureur est placé en fin de grille de sa vague de départ sans possibilité de reclassement.

- 4.3. Tout engagement d'un non licencié FFC, parvenu à l'organisateur sans son règlement est nul.
- 4.4. Les coureurs doivent obligatoirement présenter leur licence ou leur pièce d'identité avant émargement de la feuille d'engagement et les non licenciés mineurs une autorisation parentale. (voir modèle en annexe). La feuille d'émargement devra être remise au commissaire de course.

Pour des raisons organisationnelles ou sanitaires, il peut être procédé à une remise des dossards groupés par club au représentant désigné (président, responsable club ou team manager)

Il importera à celui-ci de contrôler la bonne attribution des plaques et le retour après course de celles-ci.

¹ <https://cif-ffc.fr/menuCif/tarifcation.php>

- 4.5. Les coureurs doivent porter obligatoirement de façon très lisible une plaque de cadre sans la détériorer, ni la détruire. Une caution de 5 euros pourra être demandée.

Le coureur ne rendant pas sa plaque ou l'ayant volontairement dégradée sera pénalisé de 5 euros.

Caution non rendue ou facturé au club du compétiteur

5. MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

- 5.1. Seuls sont admis les vélos de type VTT.
- 5.2. Les roues des vélos doivent impérativement avoir un diamètre ne dépassant pas 29 pouces. Les extrémités du cintre doivent être bouchées.
- 5.3. ~~L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche~~
~~Le changement de vélo ou de roue pendant la course est interdit.~~
~~L'assistance technique est interdite.~~
~~En cas de litige, un contrôle pourra être effectué par un commissaire dans la zone d'arrivée.~~
- 5.4. Assistance technique

Une zone d'assistance technique sera mise en place, elle sera matérialisée par 2 panneaux : « DÉBUT ZONE TECHNIQUE » « FIN ZONE TECHNIQUE »

- Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone.
- Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.
- Pour les catégories U13/U15, l'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet. Toute autre aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur
- Pour les catégories U7/U9/U11 et dans un esprit de bienveillance, en plus de la zone prévue spécifiquement à cet effet, l'assistance technique est autorisée sur tout le circuit.

6. EQUIPEMENT

- 6.1. Le port d'un casque à coque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée des épreuves et à l'entraînement.
- 6.2. Le port de gants est obligatoire, le port de lunettes est recommandé.
- 6.3. Les coureurs licenciés devront porter leur maillot de club.

7. DEPARTS

- 7.1. Pour la première manche, les plaques de cintre des coureurs seront attribuées sur décision du collège arbitral. Pour les manches suivantes, les plaques de cintre des coureurs seront attribuées dans l'ordre du classement général après la manche précédente.
- 7.2. Les coureurs seront placés sur la grille de départ dans l'ordre des plaques de cintre.
- 7.3. Les coureurs non classés dans la Coupe d'Ile de France VTT Jeunes en cours partiront après les coureurs classés en Coupe d'Ile de France VTT Jeunes dans l'ordre d'arrivée des engagements.

- 7.4. Quel que soit leur classement les coureurs engagés sur place seront rétrogradés en dernière ligne.

8. RAVITAILLEMENT

8.1. Ravitaillement

- Pour les catégories U13/U15, le ravitaillement liquide et solide n'est autorisé que dans la zone technique.
- Pour les catégories U7/U9/U11, du fait de la durée réduite des courses, le ravitaillement n'est pas autorisé.

~~Le ravitaillement est interdit pour les toutes les catégories (U7 à U15).~~

~~Pour les catégories U13 et U15, l'empport d'un bidon est autorisé.~~

~~Un ravitaillement peut être autorisé exceptionnellement en cas de conditions climatiques extrêmes (canicule, ...) par décision du collège des arbitres.~~

9. REGLEMENTATION DE COURSE

- 9.1. Tout coureur rattrapé par un autre coureur doit céder le passage sous peine de pénalités en temps
- 9.2. Le coureur est mis hors course pour
- Changement de vélo ~~ou de roue~~
 - ~~Assistance matérielle reçue de l'extérieur.~~
 - Prise de raccourcis ou non-respect du parcours.
 - Circulation en sens inverse du parcours.
 - Absence à un contrôle de passage.
 - Absence de port du casque, des gants, ou jugulaire détachée.
- 9.3. Toute attitude jugée antisportive (non-respect des autres coureurs, propos injurieux envers les organisateurs ou les commissaires) entraîne la mise hors course et une pénalité de 100 points.

10. CLASSEMENTS et RECOMPENSES

- 10.1. A l'issue de chaque épreuve sont établis les classements individuels suivants :

- U7 garçons
- U7 filles.
- U9 garçons
- U9 filles.
- U11 garçons
- U11 filles
- U13 garçons
- U13 filles
- U15 garçons
- U15 filles

10.2. Les classements de chaque manche de la coupe Ile de France jeunes VTT seront affichés et signés, par le secrétaire de course ou l'arbitre à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des signaleurs.

10.3. Protocole

- Les coureurs se présentent au podium en tenue de course, sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.
- Seuls reçoivent leurs récompenses les coureurs présents à la cérémonie protocolaire

Pour chaque épreuve, l'organisateur attribue des récompenses (coupes, trophées ou médailles)

- Aux trois premiers de chaque catégorie.
- Au club vainqueur du prix d'équipe.
- L'attribution d'un bouquet ou d'une composition florale au premier(e) de chaque catégorie est souhaitable.

Des trophées, lots et bouquets eco-responsables sont souhaitables.

Toute absence injustifiée à la cérémonie protocolaire est pénalisée de 80 points.

10.4. Podium Challenge'R de VTT XCO

A l'issue de l'épreuve support du Challenge'R VTT XCO, une cérémonie spécifique de remise des médailles et titres de Challenge'R d'Ile de France de VTT XCO sera organisée.

10.5. Attributions et barème de points individuel

Lors de chaque manche et pour chaque catégorie, les points sont attribués aux seuls licenciés FFC en fonction de la place réelle obtenue selon le barème présent en annexe.

10.6. Attribution et barème de points d'équipes

Pour chaque manche, les équipes se voient attribuer des points d'équipes obtenus par addition des 4 plus grands nombre de points individuels dans les catégories définies (art2.4) et obtenus par

- La meilleure pilote féminine
- Le meilleur pilote masculin
- Les 2 meilleurs autres pilotes (dont féminines éventuellement)

~~Le classement par équipe est calculé par l'addition des places de 4 coureurs licenciés FFC d'un même club dans 3 catégories au minimum et qui ont au minimum 3 partants par épreuve. Il ne sera pris en compte qu'un seul coureur dans la catégorie Pré licencié. Le club qui totalise le moins de points est déclaré vainqueur.~~

~~En cas d'égalité c'est la meilleure place qui est prépondérante.~~

~~Pour chaque manche, les équipes se voient attribuer des points d'équipes selon leur classement par équipe (barème en annexe) de la 1^{ère} à la 10^{ème} place qui permettront d'établir le classement final des équipes lors de la dernière manche de la Coupe d'Ile de France VTT Jeunes~~

10.7. Les classements et les résultats de chaque manche de la Coupe IdF VTT seront disponibles sur le site du Comité de l'Ile de France dans un délai de 48h après la manche.

<https://cif-ffc.fr/menuCif/resultats/eprdateresultvtt1.php>

11. CLASSEMENT GENERAL de la COUPE D'ILE DE FRANCE VTT Jeunes

- 11.1. Des points sont attribués dans chaque catégorie et pour chaque course à tous les coureurs licenciés FFC, quelle que soit leur région d'origine, selon le barème en annexe, à leur place réelle du classement individuel (comprenant les non licenciés FFC) à l'issue de chaque manche.
- 11.2. Le classement général final tient compte des meilleurs résultats en points obtenus, en fonction du nombre d'épreuves organisées sur la saison :

- ~~7 ou 8 manches effectivement réalisées = 2 jokers~~
- 4 manches ~~5 ou 6~~ ou plus effectivement organisées = 1 joker.
- 3 manches ~~4 manches~~ et moins effectivement organisées, pas de joker.

En cas d'ex aequo, à l'issue de la manche finale, il sera tenu compte du nombre des places de 1^{er} puis 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} etc. (sur l'ensemble des manches), enfin c'est le résultat de la dernière épreuve qui départagera les irréductibles ex-æquo.

- 11.3. Pour le classement général final, le Comité de l'Ile de France prévoit dans chaque catégorie la remise de coupes ou trophées aux 3 premiers de chaque catégorie. Ceci est à la charge de la CRVTT. ~~Sauf cas de force majeure, l'absence d'un pilote podiumable lors de la cérémonie de remise des prix du classement général final de la coupe IdF VTT XCO fait perdre au pilote le bénéfice de ce classement et du trophée afférent, une pénalité de 100 points s'y ajoute..~~
- 11.4. Le classement général final par équipe tient compte des points obtenus à toutes les manches de la coupe Ile de France VTT jeunes. Pour le classement par équipe, il n'y a pas de manche joker. Le classement final récompensera les 3 équipes ayant marqué le plus de points au cours de la saison.

12. RECLAMATIONS

- 12.1. Les réclamations d'un coureur concernant le déroulement de l'épreuve, les comportements des autres coureurs ou le classement être déposées par écrit, signées auprès des arbitres dès l'arrivée de la course, ~~et au plus tard 30min après l'affichage des résultats. Les réclamations peuvent également être transmises par mail au comité régional iledefrance@ffc.fr jusqu'à 48 heures après la publication des résultats sur le site régional.~~

13. ANNEXE 1 - BAREME DE POINTS INDIVIDUEL

Barème individuel applicable aux manches de la Coupe IdF VTT Jeunes

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	300	17	120	33	46	49	17
2	250	18	115	34	44	50	16
3	220	19	110	35	42	51	15
4	200	20	105	36	40	52	14
5	190	21	100	37	38	53	13
6	180	22	95	38	36	54	12
7	170	23	90	39	34	55	11
8	165	24	85	40	32	56	10
9	160	25	80	41	30	57	9
10	155	26	75	42	28	58	8
11	150	27	70	43	26	59	7
12	145	28	65	44	24	60	6
13	140	29	60	45	22	61	5
14	135	30	55	46	20	62	4
15	130	31	50	47	19	63	3
16	125	32	48	48	18	>63	2

14. ANNEXE 2 - AUTORISATION PARENTALE MINEURS

AUTORISATION PARENTALE (Pour les mineurs non licenciés)

Je soussigné :père, mère, tuteur légal *

de :autorise mon fils, ma fille *

à participer à la manche de la Coupe d'Ile de France VTT XCO Jeunes de ce jour à

.....
et certifie (rayer les mentions inutiles)

- avoir répondu par non au questionnaire médical (si nécessaire pour les mineurs)
- avoir fourni un certificat médical de moins de 6 mois.

Fait à :le :/...../ 2025

SIGNATURE



CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME

/// **Président** Guillaume LIENARD g.lienard@ffc.fr ///
/// **Président de la Commission Régionale VTT** Franck LEMAITRE f.lemaitre@ffc.fr ///
/// **Secrétaire** Florence DUSEAUX – iledefrance@ffc.fr ///

Comité d'Ile de France de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux
78180
01 81 88 08 36